

# Assises académiques de Prévention de l'Illettrisme

Lille 2 décembre 2010

## Atelier 6 : Des dispositifs spécifiques et innovants

Intervention de **Nelly JAKOLSKI**, enseignante à EPIDe de Cambrai

### EPIDe et dispositif « Défense, 2<sup>ème</sup> chance »

**EPIDe** : Etablissement Public d'Insertion de la Défense

L'EPIDe est un établissement public administratif (EPA) civil.

Créé par l'ordonnance du 2 août 2005, il est placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de l'Emploi, de la Ville. Il pilote le dispositif « Défense, 2<sup>ème</sup> chance ». Il est agréé au titre du Service Civil Volontaire par l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE).

Depuis 2008, il appartient aux dispositifs dits « deuxième chance » soutenus dans le cadre du plan « Dynamique Espoir Banlieues ».

#### Sa mission

- Assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté scolaire, en risque de marginalisation et volontaires au terme d'un projet éducatif global.
- Favoriser leur entrée dans la vie active en leur proposant un parcours adapté, la formation dispensée contribuant à une insertion durable.

60.000 jeunes sur un total de 800.000 sont identifiés chaque année comme étant dans cette situation, lors des Journées d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Pour réaliser cette mission, l'EPIDe crée et gère des centres de formation civils (les centres EPIDe), organise les programmes pédagogiques dispensés dans ces centres et accueille et héberge les jeunes en internat dans le cadre de ce parcours qui peut durer de 8 mois à 2 ans.

#### Profil des stagiaires accueillis dans les centres

- Être Volontaire.
- Être âgé de 18 à 25 ans révolus.
- Être sans qualification professionnelle, ni emploi.
- Être en règle avec la JAPD et avoir été identifié en situation d'échec scolaire.
- Être apte médicalement.

Les jeunes gens et jeunes filles sont civils et volontaires : ils signent un contrat avec le centre, non assimilable à un contrat de travail. L'EPIDe accepte les jeunes de nationalité étrangère, sous réserve que leur situation leur permette d'accéder à l'emploi.

#### Statut des stagiaires

Les stagiaires sont internes : logés et nourris du dimanche soir au vendredi après-midi. Ils disposent d'une couverture sociale et médicale. Ils sont dans l'obligation de porter une tenue uniforme visant à éliminer tout risque de discrimination sociale. Ils sont sans qualification professionnelle, ni emploi. Ils doivent respecter le règlement intérieur des établissements.

Les jeunes perçoivent une allocation de 150 € / mois à laquelle s'ajoute, à partir du 3<sup>ème</sup> mois, une prime capitalisée de 150 € par mois remise en fin de formation. L'hébergement comme la formation dispensée sont gratuits.

Un diaporama reprenant les principaux points en formation générale: ses différents aspects, l'admission et les évaluations, les modalités d'apprentissage (importance de l'individualisation), la progression, les résultats.

### **Un parcours très encadré**

Une discipline stricte est définie par le règlement intérieur, les cours sont à effectif réduit : 12 à 15 élèves en moyenne, l'organisation structurée dédiée à chaque établissement : un directeur, des enseignants, des chargés d'insertion, une équipe d'encadrement des jeunes et un personnel administratif. Le personnel pédagogique et d'encadrement représente 40% de l'effectif des stagiaires accueillis dans un centre.

### **Un programme pédagogique qui comprend 3 modules :**

- Une remise à niveau des fondamentaux scolaires : français, mathématiques, vie sociale et professionnelle,...
- Une éducation civique et comportementale composée de cours et mise en pratique quotidienne, incluant une formation aux premiers secours, à la sécurité routière et au Code de la route.
- La mise en œuvre d'un projet professionnel en concertation avec les employeurs et les structures existant localement, devant favoriser l'embauche dans des secteurs d'emploi en tension : hôtellerie/restauration, BTP, services à la personne, transport & logistique, services aux entreprises....

### **Les objectifs du programme**

Faire acquérir aux jeunes le niveau du Certificat de Formation Générale

(= *niveau de l'ancien Certificat d'Études*), une attestation d'initiation à l'informatique et à Internet (PCIE) ainsi qu'une attestation de formation civique. La préformation professionnelle doit permettre l'apprentissage d'un métier et offrir aux jeunes la possibilité :

- soit de poursuivre leur apprentissage dans une filière de formation classique,
- soit de les aider à trouver un emploi : contrat en alternance, CDD (égal ou supérieur à 6 mois), CDI.

L'objectif poursuivi par l'EPIDE est d'insérer un jeune sur deux au terme d'un parcours de 12 mois.

### **L'approche pédagogique**

La répartition des jeunes en petits groupes afin de permettre un suivi personnalisé de chaque volontaire. Un accompagnement constant, notamment pour aider le jeune à déterminer, construire et s'approprier son projet professionnel. Une pédagogie fondée sur le respect, le dialogue et l'écoute afin de redonner confiance aux volontaires.

### **Profil du personnel pédagogique et d'encadrement**

Titulaires ou contractuels de l'Éducation Nationale, en charge de la formation scolaire et générale, cadres dédiés à l'encadrement des jeunes et à l'enseignement de la formation civique et comportementale, parmi lesquels se trouvent d'anciens militaires et des éducateurs.

Équipe en charge de l'insertion professionnelle qui accompagne le jeune dans la définition et la validation de son projet professionnel en liaison avec les structures et entreprises partenaires du centre. Tous volontaires et motivés par l'enjeu pédagogique et social du projet, les personnels des centres EPIDE reçoivent en interne une formation spécifique initiale complétée par des stages réguliers afin de disposer d'une bonne connaissance de ce public et de pouvoir assurer leur mission le plus efficacement possible.

### **Les partenariats avec les entreprises**

En matière de formation : prêt ou don de matériel et/ou d'équipement, mise à disposition de formateurs et/ou délivrance de formations

En vue de l'insertion professionnelle : présentations de métiers aux jeunes, stages de découverte des métiers, contrats en alternance (apprentissage ou professionnalisation), embauches : CDI, CDD = ou > 6 mois.

De nombreux partenariats noués sur le terrain entre un centre et des entreprises locales.